

2026/2027

DIRECTION
DES ÉTUDES ET
DE LA VIE ÉTUDIANTE

DEVE/MV/SK/ Mars 2026

DOSSIER VALIDATION DES ACQUIS POUR HMONP (HABILITATION À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE EN NOM PROPRE)

Application du Décret n° 98-2 du 2 janvier 1998.

Application de l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre

L'ACCÈS À LA FORMATION HMONP PAR LA VOIE DE LA VALIDATION DES ACQUIS A L'ENSAG

Les diplômes d'architecture sont exclus des dispositifs dits de VAE (validation des acquis de l'expérience) qui permettent à toute personne engagée dans la vie active de faire valoir les acquis de son expérience en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'un titre, après examen par un jury. En revanche, des dispositifs spécifiques existent, dits de validation des acquis (VA).

Ainsi, l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre est délivrée dans le cadre d'une formation accessible soit directement après l'obtention du diplôme d'Etat d'architecte (ou son équivalent¹), **soit après une période d'activité professionnelle en tant qu'architecte diplômé.e d'État, tenant compte des acquis de cette expérience.**

Comment ?

La validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels permet la prise en compte pour la formation de tout ou partie des connaissances et compétences acquises.

“Au travers de son expérience professionnelle à valider, l'architecte diplômé.e d'État doit **faire la preuve** qu'il.elle a pris connaissance et intégré les règles et contraintes liées à l'exercice de mise en œuvre personnelle du projet, qu'il.elle les maîtrise et qu'il.elle a les capacités de les utiliser dans une démarche d'évaluation critique”.

Notez qu'aucune durée minimale d'expérience professionnelle n'est imposée par les textes. **On ne peut donc restreindre la recevabilité d'une demande à la quantité d'expérience professionnelle.** C'est la commission de validation des études, des acquis et de l'expérience

professionnelle qui apprécie au cas par cas la nature, le contenu et la durée de l'expérience professionnelle visée.

À l'ENSAG, le choix a été fait que le parcours en validation d'acquis intègre nécessairement la validation de l'UE d'enseignement et, de manière liée, les contrôles de connaissances continus et le contrôle final.

Seule, donc, l'UE MSP peut faire l'objet d'une dispense et être validée à l'issue de l'audition par la commission de validation des acquis.

La demande est examinée sur la base du présent DOSSIER VALIDATION DES ACQUIS POUR HMONP constitué par le candidat par **la commission Professionnalisation et HMONP compétente.**

Une réponse sera apportée à la demande **avant fin juin 2026.**

Au cas où l'examen sur dossier ne soit pas suffisant, des auditions par la même commission pourront avoir lieu. Dans ce cas, les candidat.es seront convoqués par e-mail. Attention !, **en raison de notre capacité d'accueil**, les demandes d'admission ne sont pas systématiquement acceptées.

En cas de demandes trop nombreuses, il sera donné priorité aux diplômé.es de l'ENSAG. Il est recommandé aux candidats en validation d'acquis de postuler dans différentes ENSA pour s'assurer d'une place.

À l'issue de ce processus, les candidat.es par la validation d'acquis devront procéder, comme les autres, à leur **inscription administrative** et à l'établissement et la signature de leur protocole de formation avec un **enseignant directeur d'études.**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

École nationale supérieure d'architecture de Grenoble

DOSSIER DE CANDIDATURE 2026-2027 FORMATION HMONP PAR LA VALIDATION DES ACQUIS

1. Situation actuelle

Nom, prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Genre :

Nationalité : _____

Adresse permanente : _____

Téléphone portable : _____

E-mail : _____

2. Situation actuelle

A – VOUS EXERCEZ ACTUELLEMENT UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Emploi occupé : _____

Depuis combien de temps ? : _____



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

- Temps plein
 Temps partiel

Précisez (pourcentage) : _____

- Salarié.e :
Type de contrat :

- CDI
 CDD
 Contrat en alternance
 Autres (précisez) : _____

Non salarié.e :
 Précisez votre statut : _____

B – VOUS ETES ACTUELLEMENT SANS EMPLOI

Vous êtes inscrit.e à Pôle Emploi
 OUI
 NON Date d'inscription : _____

Vous percevez :
 Aucune indemnité
 Allocation chômage
 Autre : _____

Autre cas (précisez) : _____

3. NOTICE BIOGRAPHIQUE

Précisez dans le tableau ci-dessous :

- Vos études à partir du bac
- Vos formation continue et/ou stage professionnels
- Vos expériences professionnelles
- Vos expériences personnelles en lien avec la demande

Formations initiales à partir du baccalauréat (ou niveau bac)

<i>Année</i>	<i>Formation/ Intitulé/ Spécialité</i>	<i>École/ Université</i>	<i>Lieu</i>	<i>Niveau de formation</i>	<i>Diplôme obtenu oui/non</i>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Formations continues et/ou stage professionnels

<i>Année(s)</i>	<i>Formation ou stage professionnels/intitulé</i>	<i>Organisme d'accueil</i>	<i>Durée de la formation</i>	<i>Contenu de la formation</i>	<i>Diplôme (D) Certificat (C) Attestation (A)</i>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Expériences professionnelles

<i>Année(s)</i>	<i>Fonctions tenues</i>	<i>Nom et adresse de l'employeur / Taille de l'entreprise</i>	<i>Descriptif des expériences</i>	<i>Durée de l'expérience</i>	<i>Temps plein/Temps partiel</i>

Durée totale de l'expérience professionnelles en lien avec la demande : _____



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Expériences personnelles (bénévoles, autres) en lien avec la demande

	<i>Fonctions tenues</i>	<i>Cadre de l'exercice</i>	<i>Descriptif des expériences</i>	<i>Durée de l'expérience</i>	<i>Temps plein / temps partiel</i>
	A.				
	B.				
	C.				
	D.				

Durée totale de l'expérience professionnelles en lien avec la demande : _____



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPREND, DANS L'ORDRE :

- ❑ Le présent formulaire complété

- ❑ Une lettre de motivation dans laquelle vous préciserez : votre projet professionnel futur, votre intention par rapport à votre parcours de formation HMONP à l'ENSAG et les raisons qui vous font demander une validation des acquis de l'expérience ;

- ❑ Un curriculum vitae détaillé
- ❑ Une attestation du (des) employeur(s) sur laquelle figurera les données de l'expérience (durée, fonctions exercées et appréciation du travail), justificatifs d'expériences comme [travailleur non salarié](#) (n° Siret, attestation de sécurité sociale des indépendants **SSI ...**)
- ❑ Copies des diplômes et attestations de formation, notamment du diplôme nécessaire à l'accès à la formation HMONP (voir notice info HMONP, paragraphe 3, page 2)
- ❑ Un portfolio des travaux, expériences, réalisations (dossier personnel dans lequel les acquis de formation et les acquis de l'expérience sont définis, démontrés, représentés) d'un maximum de 20 pages format A4
- ❑ Pour les candidats non francophones, une attestation de niveau de français minimum (B1) en cours de validité.

Le dossier sera numérisé au format PDF dans un document unique dans l'ordre demandé.

Il sera envoyé par courriel au plus tard le **5 juin 2026 avant 17h** à Salima KERKOUR, gestionnaire de scolarité scolarite.hmonp@grenoble.archi.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*